



PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT n° EFR-17-004766

Résistance au feu des éléments de construction selon l'arrêté du 14 mars 2011 modifiant l'arrêté du 22 mars 2004 du ministère de l'Intérieur

| | |
|---|---|
| Durée de validité | Ce procès-verbal de classement et ses éventuelles extensions sont valables jusqu'au 15 octobre 2023 . |
| Appréciation de laboratoire de référence | ▪ EFR-17-004766 |
| Concernant | Une gamme de blocs-portes métalliques de référence « DFM DS 120 », à un ou deux vantaux battants sur bâti métallique. |
| Demandeur | DFM Europe sp. z o.o. ul. Ludwika Waryńskiego 32-36 PL - 86300 Grudziądz |